

Conseil municipal du 29 06 2023 Saint Désert

Présents : D.Christel, M-E Groison, A. Noël, M.Royer, O.Dalia, G.Benas, R.Manea, A.Dussoulier, J.Gostomski, E.Davanture, M-P Savoye

Délibérations :

1- Changements tarifs Restaurant scolaire, garderie et centre de loisirs.

Une augmentation de 5% des tarifs à la rentrée 2023 est proposée.

Tarifs pour le restaurant scolaire et la garderie

- garderie du matin de 7h30 à 8h30 :

Tranche de quotient familial entre 0 et 199	Tranche de quotient familial de plus de 200
1,44 €	1,58 €

- garderie de midi sans repas fourni par la collectivité (sur prescription médicale uniquement) : **2,25 €**,

- repas de midi : **5,35 €** garderie incluse pour les enfants et **6,70 €** pour les adultes,

- garderie du soir de 16h00 à 18h00 :

Tranche de quotient familial entre 0 et 199	Tranche de quotient familial de plus de 200
2,88 €	3,16 €

- garderie du soir de 18h00 à 18h30 :

Tranche de quotient familial entre 0 et 199	Tranche de quotient familial de plus de 200
0,72 €	0,79 €

- **15,00 €** en cas de dépassement des horaires de la garderie périscolaire par quart d'heure supplémentaire entamé,

- **15,00 €** de majoration en cas de présence d'un enfant non inscrit au service de la cantine ou de garderie.

Tarifs pour le Centre de Loisirs du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 :

1^{er} enfant	Tranches de quotient familial en euros			
	MOINS de 200	200 à 699	700 à 1199	PLUS DE 1200
journée avec repas	7,97 €	11,76 €	14,96 €	18,16 €
1/2 journée avec repas	6,78 €	8,87 €	10,63 €	12,39 €
journée sans repas	2,62 €	6,41 €	9,61 €	12,81 €
1/2 journée sans repas	1,43 €	3,52 €	5,28 €	7,04 €
sortie journée	8,40 €	10,08 €	15,12 €	20,16 €

2^{ème} enfant	Tranches de quotient familial en euros			
	MOINS de 200	200 à 699	700 à 1199	PLUS DE 1200
journée avec repas	7,71 €	11,11 €	14,00 €	16,88 €
1/2 journée avec repas	6,64 €	8,52 €	10,10 €	11,69 €
journée sans repas	2,36 €	5,76 €	8,65 €	11,53 €
1/2 journée sans repas	1,29 €	3,17 €	4,75 €	6,34 €
sortie journée	7,56 €	9,07 €	13,61 €	18,14 €

Délibération votée à l'unanimité.

Des changements sont apportés au règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie :

- Il appartient aux familles d'annuler le restaurant scolaire et/ou la garderie par mail ou sur le site en cas d'absence d'un enseignant ou de sortie pédagogique.
- Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte à l'entrée et à la sortie de l'école et de la garderie sauf autorisation parentale.

2- **Emprunt pour l'achat de la maison Borde**

Un emprunt de 30 000€ sur 20 ans à un taux TEG de 4,26% soit 185,93 € mensuel de remboursement est voté à l'unanimité pour l'acquisition d'un bien à rénover à visée locative.

3- **La délibération concernant les affouages est repoussée au conseil municipal du 14 Septembre afin d'avoir la recette des bois coupés.**

Questions diverses

1- **Salle des Rocheriaux**

Le SATEC (service d'ingénierie du Grand Chalon) peut lancer une étude de rénovation qui ouvrira à des aides au financement. La question est de savoir si l'on change les portes des salles avant cette étude ou pas. Une commission est créée et est composée de J.Gostomski, A.Moreau, M-E Groison, O.Dalia

2- **Implantation d'une borne pour véhicule électrique.**

Le Grand Chalon implante gratuitement en centre bourg des communes 1 à 2 bornes électriques. Le choix de son implantation est décidé en haut de la place Romaine.

3- **Raccordement du Treuil au réseau d'assainissement.**

Les eaux usées du hameau du Treuil sont traitées actuellement soit par des fosses septiques individuelles, soit par des puits perdus qui posent des nuisances malodorantes. Après diverses hypothèses émises, la meilleure solution sera de demander l'installation d'une pompe de relevage pour le raccord au réseau du village. D.Christel se charge d'en faire la demande auprès de la commission.

4- **Point sur la réouverture de l'église.**

La RVRE sera accordée finalement. Le nettoyage est fait. La fissure du chœur sera réparée cette semaine et la noue avant fin juillet. Les bancs abimés ont été enlevés, les registres de sécurité sont à jour. Une première messe est prévue un dimanche de septembre à 18h. La vente d'une horloge et d'un orgue sera faite via une association.

5- **Installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne carrière.**

Le Grand Chalon prend la compétence. La société souhaite se désengager du projet initial mandatée par le Grand Chalon. Une autre société doit visiter le site le 18 Juillet. A.Noël propose que l'on ne signe pas un accord d'un intérêt défavorablement réducteur pour Saint Désert en attendant un accord plus favorable prévoyant par exemple une fourniture d'électricité à la commune.

6- **Rénovation du mobilier urbain du parc et sur le territoire communal.**

Ce point concerne certaines poubelles, une table pour la cour de l'école, des bancs de promenade. Une commission est créée composée de J.Gostomski, A.Moreau, R.Manéa, A.Noël et E.Davanture.

7- **Points divers**

- L'école comptera 86 élèves à la rentrée 2023. Une visite de l'Assemblée Nationale est prévue.
- Le bornage des 4 lots du terrain communal en Condemaine se fera le 11 Juillet.
- Le bassin de récupération des eaux de pluie de Montbogre est terminé après un enrochement effectué par l'entreprise Michaud pour Eurovia. Une inauguration sera prévue.

- Une procédure d'utilité publique est lancée pour l'acquisition d'un terrain pour un bassin en Francot.
- Un fauchage des abords de la chaussée sera pratiqué cette semaine par une entreprise.